

Règlement d'IKEA

chestofdrawerssettlement.com

Administrateur des réclamations

9090, boul. Cavendish, H4T 1Z8, Montréal QC

Courriels : ReglementCommode@ikeaservice.ca oucodsettlement@ikeaservice.ca

Votre formulaire de réclamation dûment rempli doit être soumis au plus tard le 28 juillet 2021.

INSTRUCTIONS RELATIVES AU FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

IMPORTANT : VEUILLEZ LIRE LE PRÉSENT FORMULAIRE DE RÉCLAMATION AVANT DE LE REMPLIR

Vous êtes un membre du Groupe et admissible à une Indemnisation aux termes du Règlement si, entre le 1^{er} janvier 2002 et le 28 juin 2016, vous avez acheté au Québec une commode pour enfants IKEA dont la hauteur est de plus de 60 cm (23 ½ pouces) ou une commode pour adultes IKEA dont la hauteur est de plus de 75 cm (29 ½ pouces) visée par le rappel d'IKEA Canada, soit les modèles qui suivent : Askvoll, Brimnes, Brusali, Busunge, Hemnes, Hurdal, IKEA Ps 2012, Koppang, Kullen, Malm, Nornas, Stockholm, Stuva, Sundvik, Tarva, Trogen, Trysil, Tyssedal, Undredal, Alesund, Alleby, Alvesta, Aneboda, Angus, Ânes, Arup, Askedal, Aspelund, Balstar, Bankeryd, Bergsmo, Bialitt, Birkeland, Blimp, Boj, Brett, Boksta, Bjorn, Borkvalla, Diktad, Edland, Elis, Engan, Eksil, Fjell, Fjord, Flaten, Fridolin, Granås, Gute, Haddal, Hajdeby, Hensvik, Herrestad, Holleby, Hovdal, Hopen, Hosteland, Kabin, Kirkenes, Knot, Kusk, Kurs, Kviby, Leksvik, Lo, Lomen, Mac, Mast, Mammut, Mandal, Meråker, Midsund, Natura, Narvik, Nordli, Nordnes, Nyvoll, Ottenby, Rakke, Ramberg, Ranvik, Rodd, Robin, Rustik, Sala, Skarnes, Sandefjord, Stranda, Sveio, Stavanger, Tassa, Tovik, Trandum, Trondheim, Varde, Vajer, Vallvik, Vestby, Vinstra, Visdalen, Vollen (ci-après, les « **Commodes** »).

Si vous êtes membre du Groupe selon la définition ci-dessus, vous pouvez soumettre un Formulaire de réclamation. Veuillez dûment remplir les sections A, B et C du Formulaire de réclamation et le retourner à l'Administrateur des réclamations par courriel, par télécopieur ou par l'intermédiaire du site Web conformément aux renseignements ci-dessus.

Pour obtenir une Indemnisation dans le cadre du Règlement, vous pouvez choisir l'une des options suivantes :

A. Indemnités liées au rappel

1. Indemnités liées au rappel : IKEA a déjà lancé un rappel volontaire le 26 juin 2016, toujours en vigueur. Par conséquent, les indemnités liées au rappel sont toujours offertes à tous les Membres du groupe :
 - 1.1 Trousse de fixation gratuite. Les Membres du groupe peuvent se rendre dans un magasin IKEA Canada pour obtenir une trousse de fixation murale gratuite à utiliser avec les Commodes. Pour recevoir la trousse de fixation par la poste, les Membres du groupe peuvent communiquer avec le service à la clientèle d'IKEA au 1-800-661-9807.
 - 1.2 Service à domicile gratuit d'installation de la trousse de fixation. Les Membres du groupe peuvent installer eux-mêmes la trousse ou communiquer avec le service à la clientèle d'IKEA au 1-800-661-9807 pour la prestation d'un service à domicile unique et gratuit d'installation de la trousse de fixation.
 - 1.3 Remboursement total (Commodes fabriquées entre janvier 2002 et juin 2016). Les Membres du groupe qui ne veulent pas fixer à un mur les Commodes IKEA visées fabriquées entre janvier 2002 et juin 2016 pourraient les retourner à un magasin IKEA pour obtenir un remboursement complet.
 - 1.4 Crédit partiel en magasin (Commodes fabriquées avant janvier 2002). Les Membres du groupe dont les Commodes ont été fabriquées avant janvier 2002 sont admissibles à un crédit partiel en magasin.

- 1.5 Limite de six (6) Commodes par Membre du groupe. Pour l'ensemble des indemnités liées au rappel ci-dessus, une limite de six (6) Commodes par Membre du groupe s'applique.

B. Service de ramassage

1. Service de ramassage : En plus des indemnités liées au rappel décrites ci-dessus, IKEA offrira un service de ramassage aux Réclamants autorisés du Québec qui, peu importe la raison, ne sont pas en mesure de retourner leurs Commodes dans un magasin IKEA. **Les Membres du groupe peuvent demander la prestation du service de ramassage dans les soixante (60) jours qui suivent la publication de l'Avis de règlement.** Si la Réclamation aux fins de ramassage est valide, celui-ci aura lieu après la prise d'effet (Date de prise d'effet) du Jugement d'approbation du règlement.

- 1.1 Procédure du service de ramassage. Les Membres du groupe peuvent appeler le service à la clientèle d'IKEA au 1-888-444-5596 pour la prestation d'un service de ramassage gratuit dans la province de Québec. Les Membres du groupe pourront laisser un message vocal et leur appel sera retourné dans les trois jours qui suivent.

- 1.2 Il sera demandé aux Membres du groupe de fournir une preuve d'achat de leurs Commodes par l'intermédiaire d'un Formulaire de réclamation en la forme de l'Annexe C des présentes qui indiquera (1) le nom du Membre du groupe; (2) l'adresse de résidence du Membre du groupe; (3) l'emplacement du magasin au Québec où le Membre du groupe a acheté ses Commodes; et (4) la somme payée pour les Commodes.

IKEA se réserve le droit de refuser le service de ramassage ou les indemnités liées au rappel si, par suite d'une enquête, il est déterminé que la somme inscrite sur le document a été utilisée pour acheter des articles autres qu'une Commode.

- 1.3 Limite d'un (1) ramassage par résidence et de six (6) Commodes par ramassage. En ce qui concerne le service de ramassage mentionné ci-dessus, une limite d'un (1) ramassage par résidence et une limite de six (6) Commodes ramassées par adresse s'appliquent.

- 1.4 Une fois les Commodes ramassées, pour celles fabriquées entre janvier 2002 et juin 2016, le Réclamant autorisé recevra une carte de remboursement qu'il peut présenter à un magasin IKEA pour l'échanger contre la méthode de paiement originale (c'est-à-dire que la carte de remboursement peut être convertie en argent comptant ou créditée sur une carte de crédit) (la « **Carte de remboursement** »). Pour les Commodes IKEA fabriquées avant janvier 2002, le Réclamant autorisé recevra un crédit partiel en magasin.

Pour soumettre un Formulaire de réclamation, vous devez confirmer ou fournir vos coordonnées actuelles et attester sous serment certains faits démontrant que vous êtes admissible à recevoir une Indemnisation aux termes du Règlement.

Vous pouvez également communiquer avec l'Avocat du groupe pour obtenir de l'aide :

M^e Joey Zukran
LPC Avocats Inc.
276, rue St-Jacques
Bureau 801
Montréal (Québec) H2Y 1N3
Tél. : 514.379.1572
Courriel : JZUKRAN@LPCLEX.COM

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

SECTION A : NOM ET COORDONNÉES

Inscrivez votre nom et vos coordonnées ci-dessous. Si ces renseignements changent après la soumission du présent Formulaire de réclamation, veuillez fournir la nouvelle information à l'Administrateur des réclamations.

--	--	--

PRÉNOM

INITIALE

NOM

--

ADRESSE (INCLUANT N° D'APPARTEMENT / N° D'UNITÉ)

--	--	--

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

--

ADRESSE COURRIEL

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

SECTION B : PREUVE D'ACHAT AUX FINS DU RAMASSAGE

Je présente une réclamation et **joins** les documents attestant l'achat des Commodes.

Le **modèle** des Commodes est : _____

La **date** d'achat des Commodes est le : _____

Note : Les documents peuvent comprendre par exemple des reçus, des relevés de votre carte de paiement ou des photographies qui font preuve de l'achat.

SECTION C : VÉRIFICATION DU RÉCLAMANT ET DÉCLARATION

En signant ci-dessous et en soumettant le présent Formulaire de réclamation, j'affirme solennellement par les présentes ce qui suit :

- 1) Je suis la personne mentionnée ci-dessus et l'information fournie dans le présent Formulaire de réclamation est exacte et véridique.
- 2) Entre le 1^{er} janvier 2002 et le 28 juin 2016, j'ai acheté une Commode pour enfants IKEA dont la hauteur est de plus de 60 cm (23 ½ pouces) ou une Commode pour adultes IKEA dont la hauteur est de plus de 75 cm (29 ½ pouces) faisant l'objet d'un rappel par IKEA Canada.

- 3) En date des présentes, je n'ai pas été remboursé ni été par ailleurs indemnisé pour les Commodés visées dans le présent Formulaire.

SIGNATURE

DATE

NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

INFORMATION RELATIVE À L'INDEMNISATION

L'Indemnisation, si payable, sera envoyée si le Formulaire de réclamation est valide et si le Règlement est approuvé par le Tribunal. Si votre Formulaire de réclamation est valide, vous recevrez votre Indemnisation comme il est expliqué dans les sections relatives aux Indemnités liées au rappel et au service de ramassage ci-dessus. Vous avez la responsabilité d'aviser l'Administrateur des réclamations en cas de changement des coordonnées fournies à la section A du présent Formulaire de réclamation changeant.

AIDE-MÉMOIRE ET AVIS RELATIFS AU FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

1. Remplissez les sections A, B et C du Formulaire de réclamation.
2. N'oubliez pas de fournir les documents justificatifs.
3. Conservez des copies du Formulaire de réclamation rempli et des documents justificatifs pour vos dossiers.
4. Si votre nom ou vos coordonnées changent après avoir soumis le présent Formulaire de réclamation, il vous incombe de fournir la nouvelle information à l'Administrateur des réclamations.
5. Pour toute question ou préoccupation concernant votre réclamation, veuillez contacter l'Administrateur des réclamations au ReglementCommode@ikeaservice.ca ou codsettlement@ikeaservice.ca . Vous pouvez également communiquer avec l'Avocat du groupe au JZUKRAN@LPCLEX.COM.

LE PRÉSENT FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DOIT ÊTRE SOUMIS À L'ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS PAR COURRIEL À ReglementCommode@ikeaservice.ca ou codsettlement@ikeaservice.ca AU PLUS TARD LE 28 JUILLET 2021.